

DOSSIER

Une série de publications
de l'Union syndicale suisse

Dossier N° 147



Photo : © aerogondo / istockphoto.com

Comparaison prix-prestations pour les jeunes actifs :

L'AVS l'emporte haut la main sur la prévoyance privée

Extrait en français du dossier de l'Union syndicale suisse

Octobre 2021
Daniel Lampart, Gabriela Medici,
Samuel Meier, Kristina Schüpbach



Comparaison prix-prestations pour les jeunes actifs : l'AVS l'emporte haut la main sur la prévoyance privée

L'avenir s'annonce sombre dans la prévoyance vieillesse. Les rentes du 2^e pilier ne cessent de baisser et l'AVS ne suffit pas pour vivre. Le déficit des rentes se creuse de plus en plus. Il s'agit là d'un problème socio-politique majeur pour les gens qui travaillent et il doit impérativement être résolu. Les banques et les compagnies d'assurance font beaucoup de publicité pour le 3^e pilier, afin d'inciter la population à augmenter son épargne-retraite privée. Avec l'initiative pour une 13^e rente AVS, les syndicats proposent plutôt une augmentation réelle de l'AVS. Pour les salarié-e-s, l'essentiel est de toucher une rente aussi élevée que possible par rapport à leur contribution au système de prévoyance vieillesse. Cela permettra de combler efficacement le déficit de rente.

L'USS a fait le calcul : les cotisations totales d'une personne à l'AVS ont été comparées aux montants qu'elle devrait verser dans un fonds de prévoyance privé pour toucher la même rente que dans l'AVS. Les résultats sont éloquentes : l'immense majorité de la population aura plus d'argent pour vivre grâce à l'AVS qu'avec une prévoyance privée.

Surcoûts prévoyance privée vs. AVS : personnes seules

(prix 2020)

	Surcoût/mois	Surcoût total	Augmentation cotisations sal.
Vendeur	488	257 886	9,22 %
Assistante en soins et santé communautaire	571	294 580	8,57 %
Constructeur de routes	432	228 198	6,46 %
Secrétaire (F) d'avocat	528	272 386	6,56 %
Informaticien	384	203 011	4,75 %
Médecin-chef	475	245 000	4,77 %
Ingénieur civil	324	171 061	3,24 %
Professeure assistante	150	77 232	1,05 %
Gestionnaire IT (H) avec fonction de cadre	9	4801	0,06 %

Surcoûts prévoyance privée vs. AVS : couple marié avec 2 enfants

(prix 2020)

	Surcoût/mois	Surcoût total	Augmentation cotisations sal.
Magasinier et assistante en soins et santé communautaire	1006	531 116	9,55 %
Animatrice jeunesse et infirmier	788	416 089	6,20 %
Ingénieure civile et assistant social avec poste de cadre	526	277 499	3,34 %
Gestionnaire IT (F) et professeur assistant	4	1925	0,02 %

La comparaison se base sur les jeunes qui ont cotisé pour la première fois à l'AVS en 2019 (hommes) ou 2020 (femmes) à l'âge de 21 ans et qui ont encore toute leur carrière professionnelle devant eux. Nous comparons les coûts de l'AVS à ceux de la prévoyance privée pour une femme seule sans enfant, un homme seul sans enfant et un couple marié avec deux enfants.

Sur l'ensemble de leur vie professionnelle, les femmes seules avec un revenu médian versent près de 300 000 francs à l'AVS (aux prix de 2020) pour obtenir leur rente du 1^{er} pilier. Si elles devaient

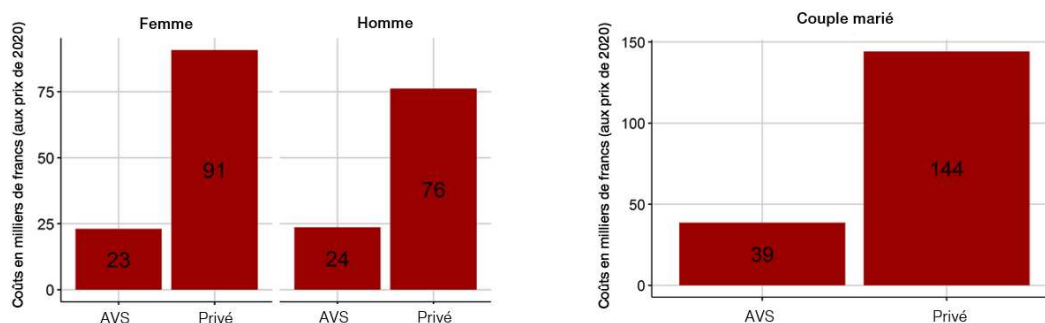
épargner dans la prévoyance privée, la même rente leur coûterait presque deux fois plus cher. Grâce à l'AVS, elles économisent donc plus de 250 000 francs. Les hommes seuls aussi sont mieux lotis avec l'AVS qu'avec la prévoyance privée. Même s'ils cotisent un an de plus à l'AVS, les coûts d'une prévoyance privée restent nettement plus élevés (67 %) pour un homme seul avec un salaire médian que dans l'AVS.

Sans surprise, l'AVS est particulièrement avantageuse pour les personnes à faibles revenus. D'une part, elles n'ont pas vraiment de surplus à la fin du mois pour mettre de l'argent de côté. D'autre part, elles bénéficient de la solidarité du régime collectif de retraite. Ces personnes n'ont pas les moyens de s'offrir une prévoyance privée. Mais même les personnes qui gagnent davantage, comme une ingénieure ou un économiste d'entreprise avec un diplôme universitaire, profitent aussi de manière conséquente de l'AVS. Bien qu'elles fassent partie des personnes aux revenus confortables, la prévoyance privée reste, pour elles aussi, nettement plus chère que l'AVS. Une femme seule au revenu supérieur verse au total environ 351 000 francs à l'AVS pendant ses années de travail. Pour obtenir la même rente à titre privé, elle devrait épargner environ un quart de million de plus. Les hommes seuls dans la même situation devraient pour leur part verser 170 000 francs de plus dans un système de retraite privé.

Pour les familles, les avantages de l'AVS sont encore plus spectaculaires. Si l'AVS n'existait pas et qu'elles devaient épargner pour la même rente à titre privé aux conditions usuelles, les personnes à revenus moyens devraient assumer une charge mensuelle supplémentaire de 790 francs. Pour obtenir par l'épargne privée la même rente de couple maximale et plafonnée, il leur en coûterait au total près de 85 % de plus. C'est de l'argent qui manquerait pour les enfants, le loyer ou pour les loisirs et les vacances. Cette comparaison des coûts illustre l'importance de l'AVS pour les familles de la classe moyenne. Mais pas seulement : l'AVS est la solution de prévoyance la moins chère pour 90 % des familles.

Le plus grand défi de la prévoyance vieillesse est le niveau des prestations. Les rentes AVS sont basses et celles du deuxième pilier sont en chute libre depuis plus d'une décennie. C'est pour cela que l'USS a déposé l'initiative pour une 13e rente AVS. Les banques et les compagnies d'assurance affirment de leur côté que ces baisses en matière de rentes devraient être comblées par le développement du 3e pilier.

Coût d'une 13^e rente AVS pour revenus moyens



Là aussi, on constate sans surprise que l'introduction d'une 13e rente AVS et l'augmentation de 8,33 % des prestations de retraite qui en découle coûterait – pour la grande majorité de la population – bien moins cher que la même augmentation des prestations dans la prévoyance privée. Et cela, même si les coûts de la 13e rente AVS sont financés uniquement par les cotisations salariales et

non – comme le réclame l'USS – au moins partiellement par une participation de l'AVS aux bénéfices de la Banque nationale.

Pour les personnes seules avec un revenu moyen, les différences de coûts sont déjà énormes. Alors que la 13^e rente AVS leur coûterait 45 francs par mois, la même augmentation dans le 3^e pilier reviendrait à 176 francs par mois pour les femmes et 144 francs pour les hommes, si les taux d'intérêt restent les mêmes. Même en cas d'évolution favorable des taux d'intérêts, une augmentation de la rente via le 3^e pilier serait jusqu'à trois fois plus coûteuse.

Comme on pouvait s'y attendre, les différences de coûts sont encore plus prononcées pour une famille. En effet, les bonifications pour tâches éducatives augmentent la rente AVS même en cas d'interruption de l'activité professionnelle. Dans la prévoyance privée en revanche, les contributions doivent être d'autant plus élevées pendant les années d'activité rémunérée afin de compenser les périodes d'interruption. Pour un couple à revenu moyen avec deux enfants, une rente de retraite supplémentaire financée de façon privée est plus de 350 % plus chère que dans l'AVS.